



Journée nationale d'action et de grève

Jeudi 11 mars, retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif *Ni sardines, ni à la consigne, les bébés doivent garder bonne mine !*

Le gouvernement prépare la publication d'un décret sur les modes d'accueil collectif qui :

- autorisera un établissement de 60 places à accueillir certains jours jusqu'à 72 enfants,
- abaissera de 50 à 40% la proportion des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants,
- inclura les directrices adjointes dans l'effectif auprès des enfants pour un quart de leur temps de travail,
- officialisera les nouveaux « jardins d'éveil » pour des enfants de 2 à 3 ans avec un adulte auprès de 12 enfants voire plus, alors que ce taux est d'un adulte pour 8 enfants du même âge en crèche.

Plus d'enfants confiés à des équipes moins qualifiées, c'est moins de disponibilité et d'attention, plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant, plus de stress pour les professionnel-le-s !

Ces mesures du décret rejoignent d'autres régressions en cours pour la qualité d'accueil des jeunes enfants et les conditions de travail des professionnels :

- réduction de 60 à 30 heures du temps de formation initiale des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile,
- suppression de milliers de postes d'enseignants et fermeture de classes de tout petits en école maternelle,
- transposition de la directive « services » (ex-Bolkenstein) qui inclut le secteur de l'accueil des jeunes enfants dans le champ concurrentiel et ouvre la porte à la suppression à terme des subventions publiques aux établissements.

Non à la grande braderie des modes d'accueil, non aux modes « discount » de garde « low-cost » !

Parents, professionnels, citoyens, préservons et développons des modes d'accueil et une scolarisation des jeunes enfants de qualité. Nous exigeons :

- le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif des jeunes enfants,
- le maintien et l'amélioration des taux actuels de professionnels qualifiés et des ratios d'encadrement,
- un plan ambitieux de formation de professionnels qualifiés pour créer 400 000 places d'accueil manquantes,
- l'accès des professionnelles ayant un CAP petite enfance et des assistantes maternelles agréées qui le souhaitent aux formations d'auxiliaire de puériculture pour travailler en structure collective,
- le rétablissement des postes d'enseignants supprimés pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant entre 2 et 3 ans dans des conditions adaptées à cet âge d'entrée à l'école maternelle,
- l'exclusion des modes d'accueil collectif et individuel du champ de la directive « services ».

Après le premier succès de la mobilisation le 17 février (des centaines d'établissements fermés), associations et syndicats, représentant les familles, les professionnels de la petite enfance et de l'Education nationale réunis dans le collectif « Pas de bébés à la consigne »*, nous appelons à

**Une journée nationale d'action et de grève jeudi 11 mars 2010
pour exiger un véritable plan d'urgence pour un accueil de qualité de la petite enfance**

**À Paris, manifestation à 10h30, du M° Glacière (siège de la Défenseure des enfants)
à Matignon (M° Rue du Bac),
En province, se rapprocher des syndicats locaux**

**(un préavis national de grève est déposé pour les fonctions publiques,
des débrayages peuvent être organisés dans le privé, cf. informations sur le site*)**

*** Sur le site www.pasdebebesalaconsigne.com : listes des organismes du collectif, argumentaires et informations, et [carte-pétition à signer en ligne](#)**